

Feuille de route de l'Arctique

En présence de Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Michel Rocard, Ambassadeur en charge des zones polaires et ancien Premier ministre a présenté la « *feuille de route nationale sur l'Arctique* » le mardi 13 juin dans les salons du ministère du Quai d'Orsay.

Le réchauffement des régions polaires est deux fois plus élevé que les autres parties du globe. Le dérèglement climatique et ses conséquences sur l'environnement, particulièrement sensibles dans ces régions polaires, ont été rappelés par l'océanologue Marie-Noëlle Houssais, directrice de recherches au CNRS, au Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie de l'université Pierre et Marie Curie (LOCEAN). Michel Rocard s'est ensuite attaché à préciser les enjeux cruciaux que représentent ces zones boréales et australes bien que l'Antarctique soit pour l'instant protégé de l'exploitation de ses ressources par le Traité éponyme. La France est présente dans ces régions depuis fort longtemps et son expertise dans les domaines de la climatologie, l'océanographie, la glaciologie, l'ethnologie, est mondialement reconnue. La recherche et la coopération scientifique sont d'ailleurs les domaines les plus encouragés à poursuivre leur développement à travers les groupes de travail et les partenariats avec les organismes scientifiques des pays riverains à l'Arctique. Cette volonté de continuer à accroître les intérêts français dans les zones polaires se traduit par des objectifs qui engagent la participation de nombreux services et agences publiques du réseau de l'Etat. Ils se déclinent sous la forme de ces sept thématiques détaillées dans la « feuille de route » :

- Recherche et coopération
- Opportunités et coopération économiques
- Enjeux de défense et de sécurité
- Protection de l'environnement marin arctique
- Présence française dans les enceintes internationales traitant de l'Arctique
- L'Union européenne et la zone Arctique
- Intérêts nationaux et intérêt général dans la zone Arctique.

Cette dynamique est déjà bien perceptible dans le domaine maritime. Par exemple, l'IPEV, l'Institut polaire français Paul-Emile Victor va se voir doter en 2017 d'un nouveau navire classe glace pour remplacer l'Astrolabe actuel. Ce navire, construit au chantier Piriou à Concarneau, sera armé par la Marine nationale qui partagera l'exploitation de ce dernier avec l'IPEV. Stationné en Océan Indien, il assurera des missions de souveraineté et les besoins logistiques de la station antarctique en Terre d'Adélie. Cette feuille de route peut se faire également l'écho du Polar Code dont l'application sera obligatoire à partir de janvier 2014. Des dispositions spécifiques devront être prises sur tous les navires supérieurs à 500 UMS naviguant en zones couvertes par les glaces. Notamment dans le domaine de la formation des équipes passerelle. L'Ensm, l'école nationale supérieure maritime a anticipé ce besoin en faisant partie du groupe de travail de l'OMI sur la rédaction des référentiels de cours type pour la formation des officiers Passerelle. En effet, depuis 2013, un stage de formation à la navigation dans les glaces est assuré sur le module Glace du simulateur de manœuvre du site de Marseille. Cette formation est réalisée en partenariat avec la compagnie Ponant, un des leaders mondiaux des croisières d'expédition en zones polaires.

La « *feuille de route nationale sur l'Arctique* » détaillée est téléchargeable sur le site du Ministère des affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/arctique/>



Photo Hervé Baudu_ ©2016